

# **Compte rendu de la séance du 27 avril 2024**

Secrétaire(s) de la séance: Yvette DAL-PRA

## **Ordre du jour:**

- Vote du Compte Financier Unique de la commune
- Affectation du résultat de la commune
- Vote du Compte Financier Unique Eau et Assainissement
- Affectation du résultat Eau et Assainissement
- Budget Primitif Eau et Assainissement
- Vote des taux d'imposition
- Espace Raphaël
- Questions diverses

## **Présents**

ALLIX Dominique, CHAZALON Jean, DAL-PRA Yvette, LEVEQUE Martine, VALENTIN Fabrice, VIAL Elise

## **Délibérations du conseil:**

### **Approbation du compte financier unique - Budget de la commune ( 2024 DE 10)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2023\_DE\_29 du 27 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 14 septembre 2023 ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Lachamp-Raphaël ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mm Yvette Dal-Pra, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par M. le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	41 310.11			7 331.61	41 310.11	7 331.61
Opérations exercice	80 075.16	126 528.79	176 181.80	202 673.64	256 256.96	329 202.43
Total	121 385.27	126 528.79	176 181.80	210 005.25	297 567.07	336 534.04
Résultat de clôture		5 143.52		33 823.45		38 966.97
Restes à réaliser						
Total cumulé		5 143.52		33 823.45		38 966.97
Résultat définitif		5 143.52		33 823.45		38 966.97

- Approuve le Compte Financier Unique 2023 de la commune,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et que dessus

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 5                      Pour : 5    Contre : 0    Abstention : 0                      Refus : 0

### **Affectation du résultat - Budget de la commune ( 2024 DE 11)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ALLIX Dominique

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte financier unique fait apparaître un **excédent de 33 823.45 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	7 331.61
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	25 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>26 491.84</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>33 823.45</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>33 823.45</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	

Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	25 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	8 823.45
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6                    Pour : 6    Contre : 0    Abstention : 0                    Refus : 0

### **Approbation du compte financier unique - Budget Eau et Assainissement ( 2024 DE 12)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2023\_DE\_29 du 27 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 14 septembre 2023 ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget Eau et Assainissement ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mm Yvette Dal-Pra, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par M. le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		40 935.06	491.80		491.80	40 935.06
Opérations exercice	14 309.62	19 924.20	25832.86	22 812.99	40142.48	42 737.19
Total	14 309.62	60 859.26	26324.66	22 812.99	40 634.28	83 672.25

Résultat de clôture		46 549.64	3 511.67			43 037.97
Restes à réaliser						
Total cumulé		46 549.64	3 511.67			43 037.97
Résultat définitif		46 549.64	3 511.67			43 037.97

- Approuve le Compte Financier Unique 2023 Eau et Assainissement,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et que dessus

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 5                    Pour : 5    Contre : 0 Abstention : 0                    Refus : 0

### **Affectation du résultat - Budget Eau et Assainissement ( 2024 DE 13)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ALLIX Dominique

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte financier unique fait apparaître un **déficit de 3511,67 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	- 491.80
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>- 3 019.87</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>- 3 511.67</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>0.00</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 3 511.67

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6                    Pour : 6    Contre : 0 Abstention : 0                    Refus : 0

## **Budget primitif Eau et Assainissement ( 2024 DE 14)**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du budget Eau et Assainissement,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Lachamp Raphaël pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 117 800.94 Euros**

**En dépenses à la somme de : 117 800.94 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 968.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 925.68
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 511.67
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>27 405.62</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	13 096.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 309.62
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>27 405.62</b>

### ***SECTION D'INVESTISSEMENT***

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	76 085.70
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 309.62
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>90 395.32</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 925.68
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	46 549.64
131	Subvention d'équipement	26 920.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>90 395.32</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6                    Pour : 6    Contre : 0   Abstention : 0                    Refus : 0

### **Contributions directes - Taux d'imposition ( 2024 DE 15)**

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal les bases d'impositions 2023 et les bases prévisionnelles 2024.

Aussi il propose de fixer les taux d'impôts locaux selon le tableau suivant :

<b>Libellés</b>	<b>Bases notifiées 2023</b>	<b>Variation des bases</b>	<b>Bases prévis. 2024</b>	<b>Taux appliqués</b>	<b>Variation des taux</b>	<b>Produit</b>
Taxe habitation	74 588	1,0886 %	75 400	5.57	0.00 %	4 200
Taxe foncière propriétés bâties	76 375	3,8297 %	79 300	30.96	0.00 %	24 551
Taxe foncière : non bâties	21 085	3,8653 %	21 900	54.33	0.00 %	11 898
TOTAL	172 048	2,9278 %	176 600			40 649

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte les taux 2024 et les produits attendus :

<b>Libellés</b>	<b>Bases notifiées 2023</b>	<b>Variation des bases</b>	<b>Bases prévis. 2024</b>	<b>Taux appliqués</b>	<b>Variation des taux</b>	<b>Produit</b>
Taxe habitation	74 588	1,0886 %	75 400	5.57	0.00 %	4 200
Taxe foncière propriétés bâties	76 375	3,8297 %	79 300	30.96	0.00 %	24 551
Taxe foncière : non bâties	21 085	3,8653 %	21 900	54.33	0.00 %	11 898
TOTAL	172 048	2,9278 %	176 600			40 649

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6                    Pour : 6    Contre : 0   Abstention : 0                    Refus : 0

## **Espace Raphaël ( 2024 DE 16)**

Monsieur le maire rappelle les difficultés rencontrées pour avoir un avis favorable de la commission de sécurité pour l'Espace Raphaël et rappelle la délibération du 22 septembre 2023 actant la demande de devis pour les points suivants :

- Installation d'un système de désenfumage dans les escaliers,
- Asservissement des portes d'issues de secours,
- Pose de grooms sur toutes les portes de chambres,
- Mise aux normes des éclairages de sécurité.

Les devis présentés ce jour représentent la somme de 24 239.78 € HT.

Monsieur le maire questionne le conseil municipal pour savoir si la commune engage les travaux listés ci-dessus ou si elle envisage une fermeture de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De maintenir l'Espace Raphaël ouvert, car source d'animation pour la commune,
- De valider le plan de financement suivant,

<b>Dépenses</b>	<b>H.T.</b>	<b>Recettes</b>	<b>H.T.</b>
Reprise coupe-feu du tour des vélux	5 711.00 €	Région 40 %	9 695.90 €
Fourniture et pose 22 BAES, raccordement RIA	3 560.00 €		
Asservissement portes	2 888.00 €	Département 40 %	9 695.90 €
Installation désenfumage et grooms	12 080.78 €	Autofinancement	4 847.98 €
<b>Total</b>	<b>24 239.78 €</b>	<b>Total</b>	<b>24 239.78 €</b>

- De solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de l'Ardèche,
- D'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6                    Pour : 6    Contre : 0    Abstention : 0                    Refus : 0